



*Liberté
Égalité
Fraternité*



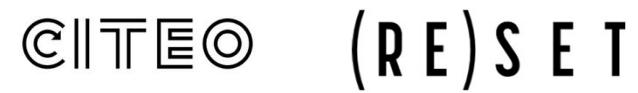
Commanditée par :



Co-financée par :



Réalisé avec l'aide du cabinet :



Étude de réemploi des emballages des produits d'hygiène et d'entretien

Synthèse publique – B2B & B2C

Les travaux de cette étude dédiée au réemploi permettent de dégager des pistes et des orientations pour mettre en œuvre les différentes obligations issues des lois et règlements divers. Seuls ces derniers constituent des obligations.

La présente trajectoire sectorielle de réemploi a été réalisée selon les règles relatives au droit de la concurrence.



Les adhérents de FHER restent souverains quant à l'adhésion et à la mise en œuvre des solutions. Ils restent libres :

- De ne pas s'engager sur les solutions collectives retenues.
- De mettre en place et de développer des leviers de réemploi qui ne seraient pas retenus ou identifiés dans le cadre de cette étude.

Quand le collectif identifie une solution prioritaire pour le secteur, il pourra travailler collectivement (études conso, étude ACV...) et partager des bonnes pratiques tout en respectant les règles de droit de la concurrence.

Sommaire

I. Cadrage & objectifs P.4

VOLET 1 - MARCHÉ GRAND PUBLIC P.12

- II. État des lieux du secteur P.13
- III. Solutions de réemploi pour le secteur P.23
- IV. Synthèse de la trajectoire sectorielle P.31

VOLET 2 - MARCHÉ PROFESSIONNEL P.35

- II. État des lieux du secteur P.36
- III. Solutions de réemploi pour le secteur P.47
- IV. Synthèse de la trajectoire sectorielle P.55

V. Gouvernance P.60



B2C & B2B

I. Cadrage & objectifs

GLOSSAIRE

Emballage : un article, quel que soit le matériau dont il est constitué, destiné à être utilisé par un opérateur économique pour contenir et protéger des produits ou pour en permettre la manipulation, l'acheminement ou la présentation à un autre opérateur économique ou à un utilisateur final, et qui peut se différencier par des formats d'emballage selon sa fonction, son matériau et sa conception. (Article 3 PPWR(1))

Emballage réemployable : emballage qui a été conçu, créé et mis sur le marché pour pouvoir accomplir pendant son cycle de vie plusieurs trajets ou rotations en étant rempli à nouveau ou réutilisé pour un usage identique à celui pour lequel il a été conçu.

Emballage réemployé : emballage faisant l'objet d'au moins une deuxième utilisation pour un usage de même nature que celui pour lequel il a été conçu, et dont le réemploi ou la réutilisation es organisé par ou pour le compte du producteur.

Emballage à usage unique : emballage qui n'est pas conçu pour être réemployable.

Emballages plastiques à usage unique (PUU) : emballage fabriqué entièrement ou partiellement à partir de plastique (sans seuil minimal) et qui n'est pas conçu pour être réemployable

Emballage de vente : L'emballage de vente ou emballage primaire, c'est-à-dire l'emballage conçu de manière à constituer, au point de vente, un article destiné à l'utilisateur final ou au consommateur. (Article R543-43 du Code de l'environnement)

Emballage groupé ou de regroupement : L'emballage groupé ou emballage secondaire, c'est-à-dire l'emballage conçu de manière à constituer, au point de vente, un groupe d'un certain nombre d'articles, qu'il soit vendu à l'utilisateur final ou au consommateur, ou qu'il serve seulement à garnir les présentoirs aux points de vente. Il peut être séparé des marchandises qu'il contient ou protège sans en modifier les caractéristiques. (Article R543-43 du Code de l'environnement)

Emballage de transport : L'emballage de transport ou emballage tertiaire, c'est-à-dire l'emballage conçu de manière à faciliter la manutention et le transport d'un certain nombre d'articles ou d'emballages groupés en vue d'éviter leur manipulation physique et les dommages liés au transport. L'emballage de transport ne comprend pas les conteneurs de transport routier, ferroviaire, fluvial, maritime ou aérien. (Article R543-43 du Code de l'environnement).

Plastique : matériau constitué d'un polymère tel que défini à l'article 3, point 5, du règlement (CE) n°1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006, auquel des additifs ou autres substances peuvent avoir été ajoutés, et qui peut jouer le rôle de composant structurel principal de produits finaux, à l'exception des polymères naturels qui n'ont pas été chimiquement modifiés et des peintures, encres et adhésifs (Article D541-330 du Code de l'environnement).

Vente en vrac : vente de produits présentés sans emballage, en quantité choisie par le consommateur, dans des contenants réutilisables ou réemployables. (Article L120-1 du Code de la consommation)

Recharge : dispositif permettant de remplir à nouveau un emballage principal ou parent avec un même produit au moyen d'un contenant ou emballage, souvent à usage unique, qui n'est pas destiné à être utilisé seul (Décret n° 2021-517 du 29 avril 2021 (dit « décret 3R »))

PP : Polypropylène

PE : Polyéthylène

PET : Polytéréphthalate d'éthylène

PEN : Polynaphtalate d'éthylène

PEBD : Polyéthylène basse densité

PEHD : Polyéthylène haute densité

Recyclabilité : elle s'apprécie sur deux critères.

1. L'emballage dispose d'une filière de recyclage opérationnelle.
2. L'emballage ne perturbe ni les opérations de tri ni celles de recyclage des déchets d'emballages, et ne comporte pas de substances ou éléments indissociables susceptibles de limiter l'utilisation du matériau recyclé.

UVC : Unité de Vente Consommateur.

* NB : Ces définitions sont susceptibles d'évoluer à la suite de l'entrée en application du PPWR.

IL Y A 2 ANS, LE SECTEUR PUBLIAIT SA FEUILLE DE ROUTE 3R



CETTE ÉTUDE VISE À

DÉFINIR LA TRAJECTOIRE DE DÉPLOIEMENT SPÉCIFIQUE AU RÉEMPLOI DES EMBALLAGES DU SECTEUR DES PRODUITS D'HYGIÈNE ET D'ENTRETIEN

Le réemploi qu'est-ce que c'est ?

Définition juridique

Définition du Code de l'environnement (France)

« Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau **pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus.** »

Précisions sur l'emballage réemployable selon PPWR⁽¹⁾ (Europe) – article 11

Un emballage est considéré comme réemployable lorsqu'il remplit les conditions suivantes:

- 1. Conçu pour réemploi** : il a été conçu, créé et mis sur le marché dans le but d'être réemployé plusieurs fois (nombre fixé début 2027 au plus tard) ; en conservant sa capacité à remplir sa fonction initiale
- 2. Résistance** : il a été conçu et créé pour pouvoir accomplir le plus grand nombre possible de rotations dans des conditions d'utilisation normalement prévisibles
- 3. Contrôle qualité** : il peut être vidé ou recharge sans occasionner de risque pour la santé et la sécurité des personnes affectées à cette tâche ; en permettant l'apposition d'une étiquette
- 4. Recyclable** : il est conforme aux exigences spécifiques relatives aux emballages recyclables lorsque ceux-ci deviennent des déchets (article 6 de PPWR)

3 TYPOLOGIES DE RÉEMPLOI

RÉEMPLOI PAR LE PROFESSIONNEL*

L'emballage est retourné par le consommateur pour être nettoyé, contrôlé et rempli à nouveau par le professionnel

* correspond à emballage préemballé avec ou sans incitation

VENTE EN VRAC AVEC RÉEMPLOI DE L'EMBALLAGE

Vente de produits sans emballage, en quantité choisie par le consommateur

VENTE DE PRODUITS EN RECHARGE

Produits emballés permettant de remplir à nouveau un emballage réemployable à domicile par le consommateur

⁽¹⁾ PPWR : Packaging and Packaging Waste Regulation 2025/40
Sources : Code de l'Environnement ; PPWR

Les pressions sociétales et réglementaires se précisent et s'accélèrent, incitant au développement du réemploi⁽¹⁾



DES OBJECTIFS DE RÉEMPLOI AUX NIVEAUX FRANÇAIS ET EUROPÉEN

- 10%** de réduction (en tonnage) des mises en marché d'emballages plastiques à usage unique par le réemploi d'ici 2025 à l'échelle de la France (**Décret 3R / loi AGEC**)⁽²⁾
- 10%** (en unités) des mises en marché d'emballages réemployées sur le marché d'ici 2027 pour chaque producteur (**Décret réemploi / loi AGEC**)
- 20%** des surfaces de vente dédiées à la vente en vrac pour les magasins de plus de 400m² au 1er janvier 2030 (**Loi climat et résilience – art. 23**)
- 40%** (en unités) des emballages de transport utilisés par chaque opérateur économique doivent être réemployables dans un dispositif de réemploi d'ici à 2030 et 70% d'ici à 2040 (**PPWR**)⁽³⁾



DES CONTRAINTES RÉGLEMENTAIRES SPÉCIFIQUES AUX PRODUITS D'HYGIÈNE ET D'ENTRETIEN

- Décret vrac n° 2023-837
- Règlement CLP – Classification, labelling and packaging of chemicals
- Règlement sur les détergents
- Accord ADR - Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road
- Réglementation BPR - Biocidal Products Regulation
- Réglementation ESPR - Ecodesign for Sustainable Products Regulation
- Réglementation REACH - Registration, Evaluation, Authorisation, and Restriction of Chemicals



Les acteurs du secteur remontent le fait qu'une harmonisation réglementaire entre la France et l'UE est nécessaire pour favoriser le réemploi. Des objectifs parfois divergents freinent la mise en place d'actions pour les metteurs en marché, notamment pour les marques internationales

⁽¹⁾ La liste des textes figurant sur cette slide est non exhaustive. Il s'agit des principaux textes uniquement.

⁽²⁾ 20% de réduction dont 50% par le réemploi par rapport à 2018

⁽³⁾ Exemptions pour les cartons et les emballages de transport ou de vente utilisés pour le transport de marchandises dangereuses

Une démarche collective en 4 phases pour établir une trajectoire sectorielle de réemploi (1)



33 ENTRETIENS RÉALISÉS



- 11 avec des adhérents FHER
- 22 avec la chaîne de valeur et les acteurs du réemploi

13 MATRICES EMBALLAGES/PRODUITS D'ADHÉRENTS, RETRAITÉES ET ANALYSÉES



- Auprès d'un panel représentatif d'adhérents de FHER⁽²⁾

+50 SOLUTIONS BENCHMARKÉES



- Auprès des adhérents
- En étudiant les bonnes pratiques d'autres secteurs
- A l'international

⁽¹⁾ Dans le respect du droit de la concurrence

⁽²⁾ Le panel d'adhérents est représentatif au sens où il représente toutes les tailles d'entreprises, les principaux types de produits du secteur et tous les canaux de distribution.

Périmètre étudié

TYPOLOGIE DE RÉEMPLOI	CANAUX DE DISTRIBUTION	SCOPE PRODUITS	SCOPE EMBALLAGES
Préemballé avec réemploi par le professionnel	GMS Distribution spécialisée	Produits d'hygiène et d'entretien domestiques et professionnels :	  Emballages de vente
Recharge avec emballage parent	E-commerce Vente directe aux professionnels	<ul style="list-style-type: none"> Produits linge Produits vaisselle Entretien des surfaces Entretien des sols, murs, plafonds Désinfectants Désodorisants Insecticides Autres produits d'entretien spécialisés 	 Emballages de regroupement
Vrac avec réemploi ⁽¹⁾	Négociants	Hors scope : <ul style="list-style-type: none"> Produits phytosanitaires (<i>couverts par la fédération Phyteis</i>) <i>Produits cosmétiques et d'hygiène corporelle (couverts par la fédération FEBEA)</i> 	 Emballages de transport
MATÉRIAUX D'EMBALLAGES	Tous matériaux ⁽²⁾		
GÉOGRAPHIE	Mises en marché en France		

⁽¹⁾ Vrac par le professionnel et le consommateur/utilisateur

⁽²⁾ Seul le plastique avait été étudié dans la feuille de route 3R



AVERTISSEMENT SUR LES DONNÉES UTILISÉES DANS CETTE ÉTUDE RÉEMPLOI

**Les données présentées dans cette étude, ont été
consolidées à partir d'extrapolations et d'hypothèses.**

**Elles doivent être considérées comme des ordres de
grandeur et non comme des valeurs précises.**

ÉTUDE RÉEMPLOI

VOLET 1 : LE MARCHÉ GRAND PUBLIC

Sommaire

II. État des lieux du secteur P.13

III. Solutions de réemploi pour le secteur P.23

IV. Synthèse de la trajectoire sectorielle P.31

II. État des lieux du secteur

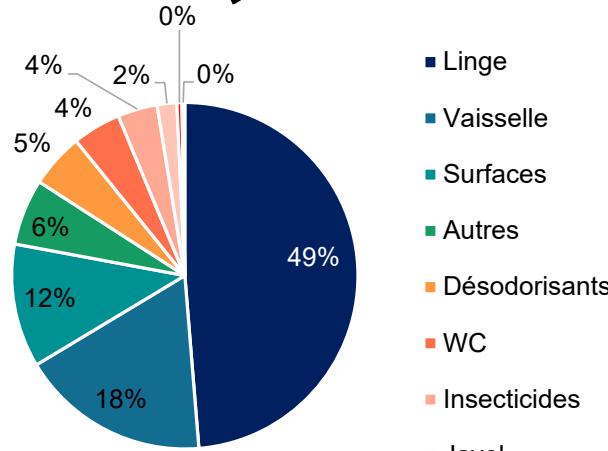
- a) Présentation du secteur
- b) État des lieux du réemploi

II. État des lieux du secteur

a) Présentation du secteur

Un marché B2C structuré autour des catégories de l'entretien courant et du soin du linge

Chiffre d'affaires France⁽¹⁾ : **5,1 Milliards €**



PARTS DE MARCHÉ PAR CATÉGORIES DE PRODUITS, EN POURCENTAGE DU CA (2023)

Un marché dominé par les marques nationales et les grands groupes⁽²⁾



PARTS DE MARCHÉ PAR TYPE DE MARQUE, EN POURCENTAGE DU CA (2023)

Ainsi que par les hypermarchés et supermarchés



PARTS DU MARCHÉ EN VALEUR PAR CIRCUIT SUR LES PRODUITS D'ENTRETIEN MÉNAGER, EN % (CAM À P11 2023)⁽³⁾

⁽¹⁾ Rapport annuel FHER 2023

⁽²⁾ Étude Xerfi « L'industrie des détergents et produits d'entretien - Conjoncture et prévisions 2024-2025 » (janvier 2025)

⁽³⁾ LSA via Circana

Environ 1,5 milliards d'emballages de vente mis en marché annuellement par le secteur, qui assurent de multiples fonctions

 Une quantité significative d'emballages de vente ...

1 486
Millions d'unités
86,8% ⁽¹⁾



90
K Tonnes
34,9% ⁽¹⁾



...Assurant des fonctions techniques, réglementaires, logistiques et marketing



#1

Garantir la sécurité du consommateur et de l'environnement



#2

Préserver la qualité et l'efficacité des produits



#3

Satisfaire les contraintes d'étiquetage et d'homologation : CLP et ADR



#4

Répondre aux contraintes industrielles des fabricants et des transporteurs



#5

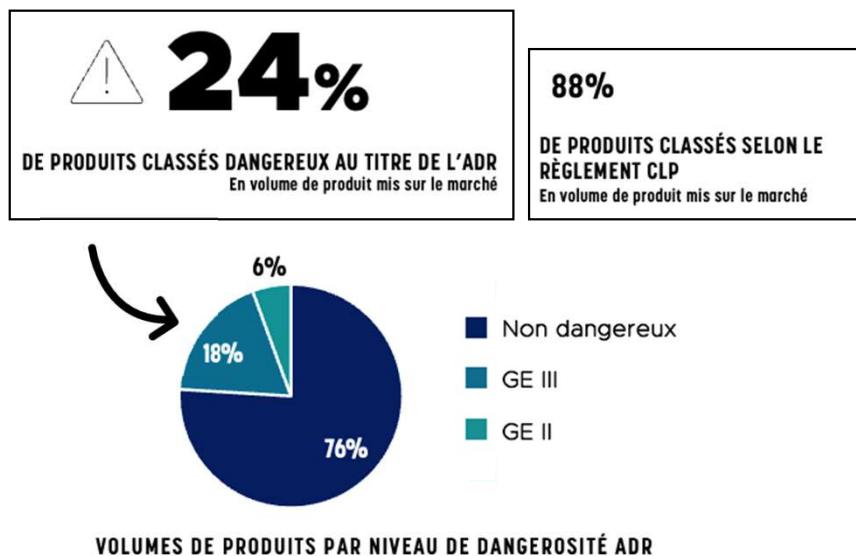
Garantir et faciliter la distribution du produit en magasin



#6

Préserver l'image de marque et répondre aux attentes clients

Un secteur aux produits particulièrement sensibles et dangereux, impliquant des besoins en propriétés barrières élevés pour l'emballage



Groupement d'emballage (GE) de l'ADR

- Groupe d'emballage I (GE I) : matières très dangereuses
- Groupe d'emballage II (GE II) : matières moyennement dangereuses
- Groupe d'emballage III (GE III) : matières faiblement dangereuses

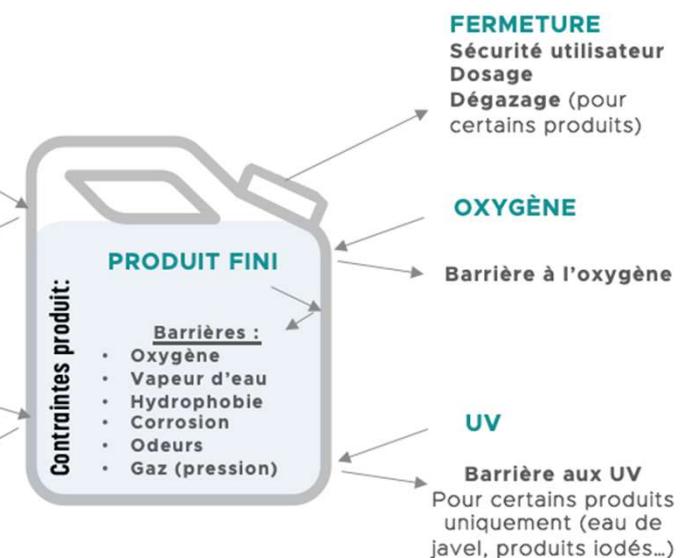
Contraintes externes:

CHOCs,
VARIATIONS DE
TEMPÉRATURE,
HUMIDITÉ

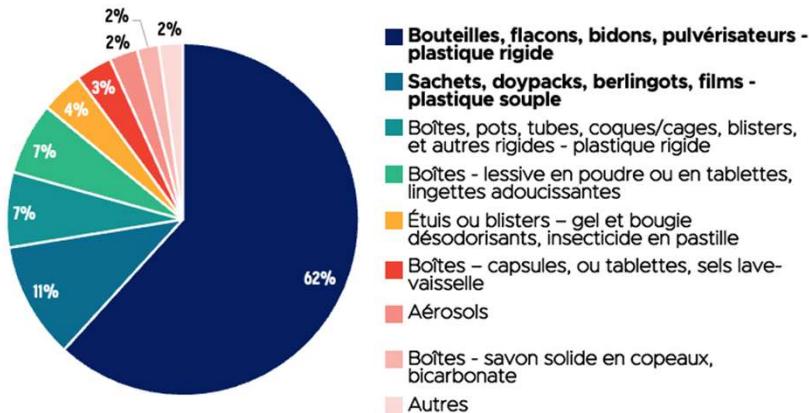
Résistance
mécanique

MICRO-
ORGANISMES

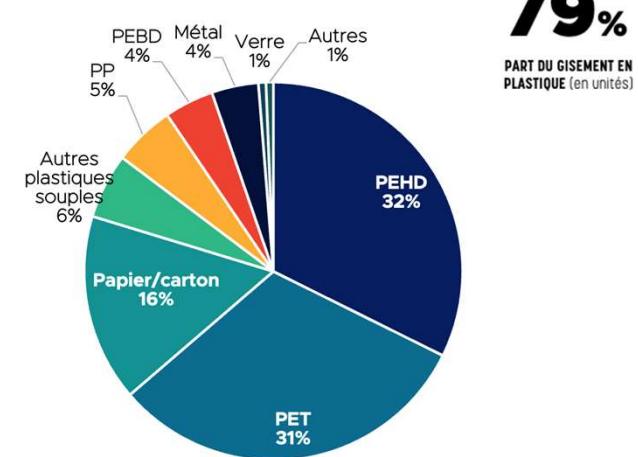
Barrière
microbiologique



Un gisement d'emballages de vente dominé par les bouteilles, flacons et pulvérisateurs, majoritairement en plastique



RÉPARTITION DES EMBALLAGES DE VENTE PAR TYPOLOGIES (EN UNITÉS)



RÉPARTITION DES EMBALLAGES DE VENTE PAR MÉTIORAUX (EN UNITÉS)

Des emballages de regroupement et de transport dominés en unités par les cartons et en tonnages par les palettes



EMBALLAGES DE REGROUPEMENT ET DE TRANSPORT

225

13,2%⁽¹⁾

Millions
d'unités



167

65,1%⁽¹⁾

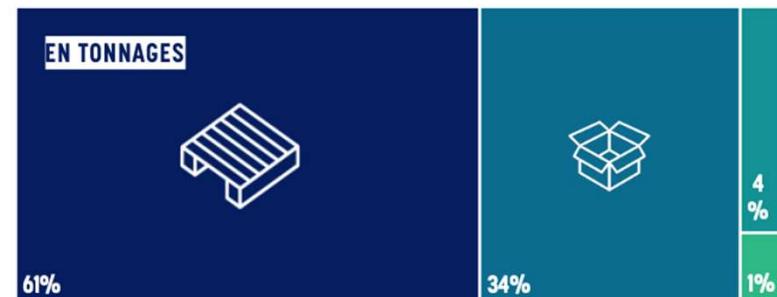
k
Tonnes



RÉPARTITION DES EMBALLAGES DE REGROUPEMENT ET DE TRANSPORT PAR TYPOLOGIES



■ Palettes ■ Cartons ■ Intercallaires ■ Film ■ Coiffes palettes



Source : données matrices adhérents FHER 2024, extrapolés avec l'appui de CITEO

⁽¹⁾ Du gisement total d'emballages du secteur B2C (emballages de vente et de regroupement)

II. État des lieux du secteur

b) État des lieux du réemploi

La recharge : encore une longueur d'avance sur le vrac et le réemploi par le professionnel

VENTE DE PRODUITS EN RECHARGE



VENTE EN VRAC AVEC RÉEMPLOI DE L'EMBALLAGE



RÉEMPLOI PAR LE PROFESSIONNEL



Typologie de réemploi la plus **répandue** à date dans le secteur B2C. Les **poches souples** (doypacks et berlingots) en particulier sont en plein essor avec une bonne acceptabilité consommateurs, tous types de circuits de distribution confondus. En parallèle, de multiples innovations sur des **formats concentrés** (pastilles, sticks, recharges liquides ultra-compactes) sont développées.

Systèmes existants, mais encore **peu développés** dans l'hygiène et l'entretien par rapport à l'alimentaire. Les rayons vrac accueillent parfois de la **lessive** ou du **liquide vaisselle**, mais la logistique et la faible demande des consommateurs limitent leur développement. Les initiatives existantes sont essentiellement déployées dans des **magasins bio ou spécialisés**.

Typologie de réemploi encore au stade de **l'expérimentation sur le secteur**. Pour les contenants en plastiques, certains acteurs tentent de développer un modèle viable à la fois sur les plans économique et environnemental.

Pour les contenants en verre (quantités d'emballages **ultra minoritaires**), des modèles sont déployés et matures.

Source : entretiens réalisés dans le cadre de l'étude sectorielle FHER (2025) et recherches bibliographiques



Embryonnaire



En développement



Mature

21

31/10/2025

Justifiée par une meilleure adhésion consommateur et des perspectives de viabilité économique plus solides

VENTE DE PRODUITS EN RECHARGE



VENTE EN VRAC AVEC RÉEMPLOI DE L'EMBALLAGE



RÉEMPLOI PAR LE PROFESSIONNEL



- Bonne **acceptabilité consommateur**
- Potentiels **gains économiques** pour les consommateurs
- Réduction des coûts de transports pour les metteurs en marché
- Gains matière moyen d'environ 70% si on passe d'un emballage de type bouteille de plastique rigide à une recharge souple



- Maintien d'un emballage plastique à usage unique
- Risques consommateurs pendant la recharge avec les produits dangereux
- Formats concentrés souvent petits pâtissant d'une mauvaise visibilité en rayon



- Réduction significative des emballages à usage unique (possibilité de les supprimer totalement avec le réemploi des emballages utilisés dans les meubles de vrac)
- Flexibilité sur les quantités souhaitées par les consommateurs (anti-gaspillage)



- Place nécessaire importante pour le meuble de vrac en magasin
- Réassort et entretien contraignants impliquant un **engagement fort du distributeur**
- **Demande consommateur limitée** à date, geste d'achat complexifié
- Contraintes réglementaires fortes (interdiction pour certains produits et conditions à respecter pour les autres)



- Suppression totale des emballages à usage unique
- Certains emballages utilisés actuellement dans le secteur sont réemployables sans modifications majeures



- **Logistique complexe et couteuse** à mettre en place (collecte, lavage, ...)
- Besoin de standardisation limitant la différenciation marketing et impliquant de potentielles adaptations machines
- Pas de mutualisation du lavage avec l'alimentaire possible à date
- **Geste de retour du consommateur**
- Vigilance accrue pour les emballages ayant contenu des produits dangereux



Source : entretiens réalisés dans le cadre de l'étude sectorielle FHER (2025) et recherches bibliographiques

III. Solutions de réemploi pour le secteur

- a) Solutions étudiées du secteur
- b) Sélection des solutions pertinentes pour le secteur

Méthodologie : une sélection des solutions basée sur les contraintes liées aux produits et emballages, ainsi que sur les solutions de réemploi existantes



1. Identification de solutions pour la filière



2. Qualification des solutions en fonction des freins, leviers et enjeux du réemploi



3. Priorisation des solutions à explorer en collectif et en individuel ⁽¹⁾

Les solutions ont été sélectionnées sur la base de données quantitatives (matrices remplies par les adhérents) et sur des entretiens avec les industriels, les acteurs du réemploi et de la chaîne de valeur, et une étude bibliographique.

Elles sont adaptées aux caractéristiques des couples emballage-produit de la filière.

Une fois les solutions sélectionnées, la filière a passé en revue les enjeux, freins et leviers liés à la mise en place de ces solutions. L'analyse des enjeux et des freins sont faits pour toute la chaîne de valeur afin de déterminer les solutions les plus pertinentes pour les deux secteurs.

La filière priorise les solutions de réemploi qu'elle juge les plus pertinentes à mettre en œuvre en fonction de la qualification. Cette sélection repose sur des critères précis : niveau de maturité, coût, bénéfice environnemental et intérêt partagé par les entreprises

⁽¹⁾ Dans le respect du droit de la concurrence

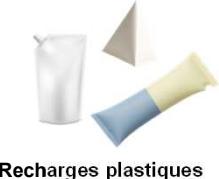
III. Solutions de réemploi pour le secteur

a) Solutions étudiées du secteur

Liste des solutions de réemploi identifiées

Emballages de vente

Recharge



Recharges plastiques souples



Bouteille plastique à visser sur pulvérisateur réemployé
Solution non comptabilisée comme du réemploi à date⁽¹⁾



Dose à diluer dans un emballage parent d'application



Bag-in-box (bib) recyclables



Sachet papier avec 70% minimum de fibres pour les produits liquides⁽²⁾



Bidon de 5l avec robinet ou pompe



Flacon de recharge sécurisée concentrée liquide à diluer



Système de recharge souple sécurisée pour les produits dangereux



Communication commune de filière sur la recharge

Vrac



Meuble de vrac monomarque



Meuble de vrac multimarque



Hub vrac : co-packing



Meuble de vrac avec des produits concentrés à diluer en magasin

Réemploi par le professionnel



Réemploi des emballages de vente lavés et reconditionnés

Emballages de regroupement et de transport



Substitution par des housses à taille unique et réemployables



Housses ajustables et réemployables



Sangles, gaines ou élastiques réemployables



Rolls plastiques réemployables



Intercalaires Réemployables



Palettes réemployables



Caisses plastiques réemployables standards pour le secteur



Meuble de display/PLV standard réemployables

⁽¹⁾ Selon la méthodologie de comptabilisation du réemploi de l'Ademe

⁽²⁾ La solution « Sachet papier avec 70% minimum de fibre pour les produits solides » n'a pas été retenue car pas d'application au réemploi pour le secteur de l'hygiène et de l'entretien

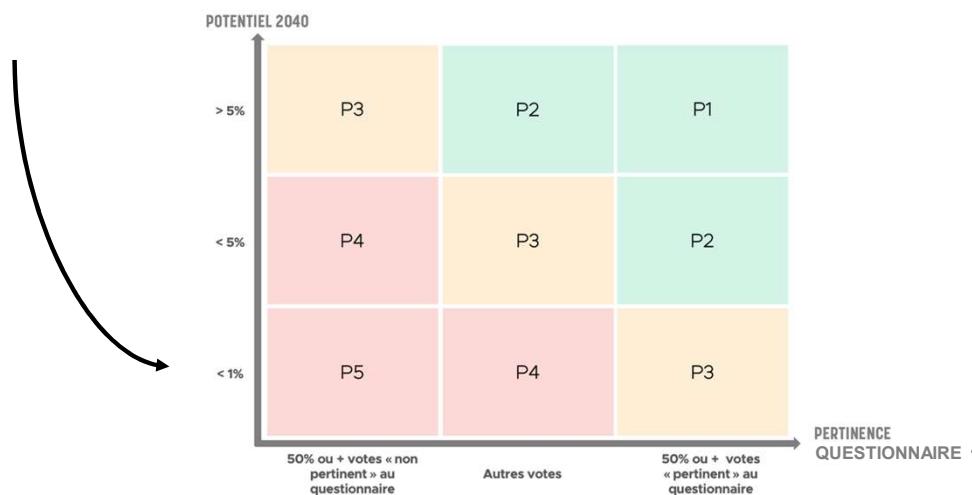
III. Solutions de réemploi pour le secteur

b) Sélection des solutions pertinentes pour le secteur

La méthodologie de priorisation des solutions est construite sur la base des enjeux et freins du réemploi

1. Calcul du potentiel de réemploi de la solution

Données sources : Entretiens, matrices de collecte de données, recherche documentaire



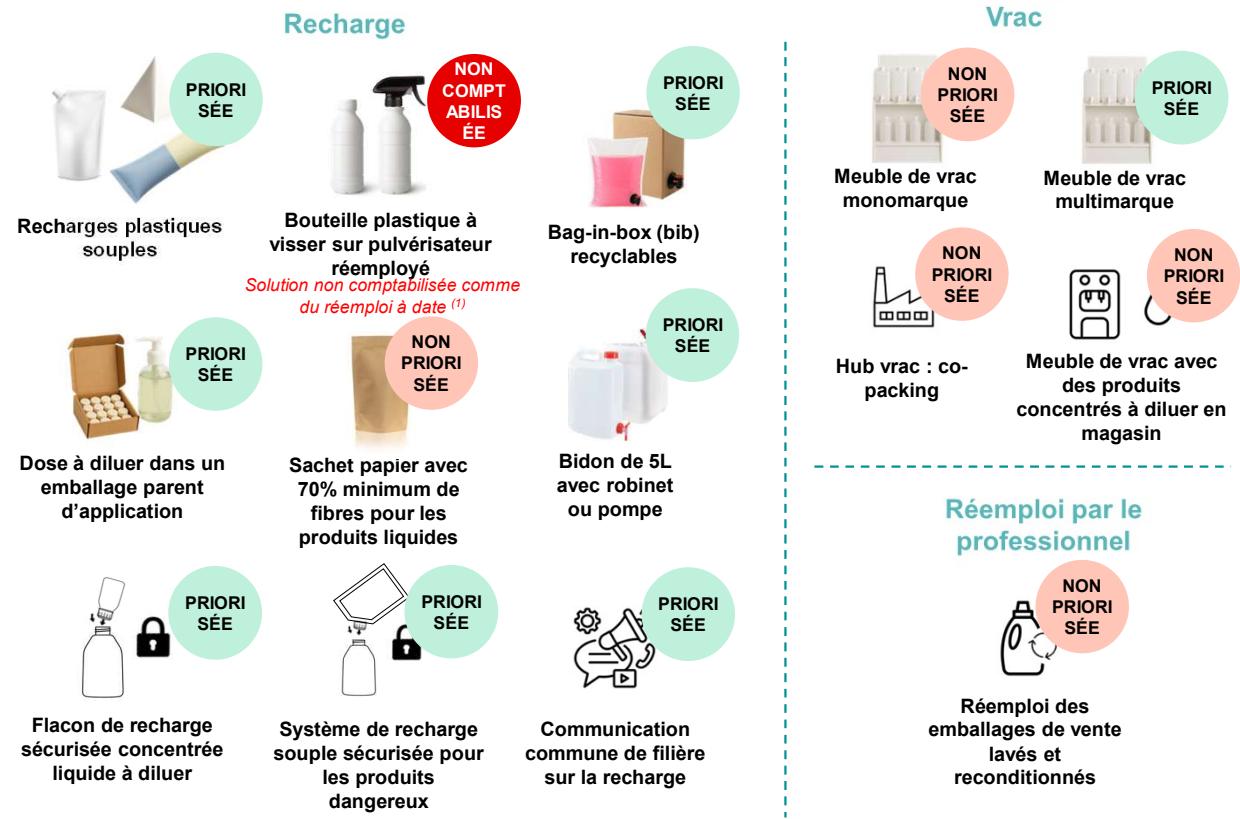
2. Note de pertinence de la solution

Vote via un questionnaire des membres d'un panel représentatif d'adhérents de FHER sur la base de toutes les informations partagées sur la solution

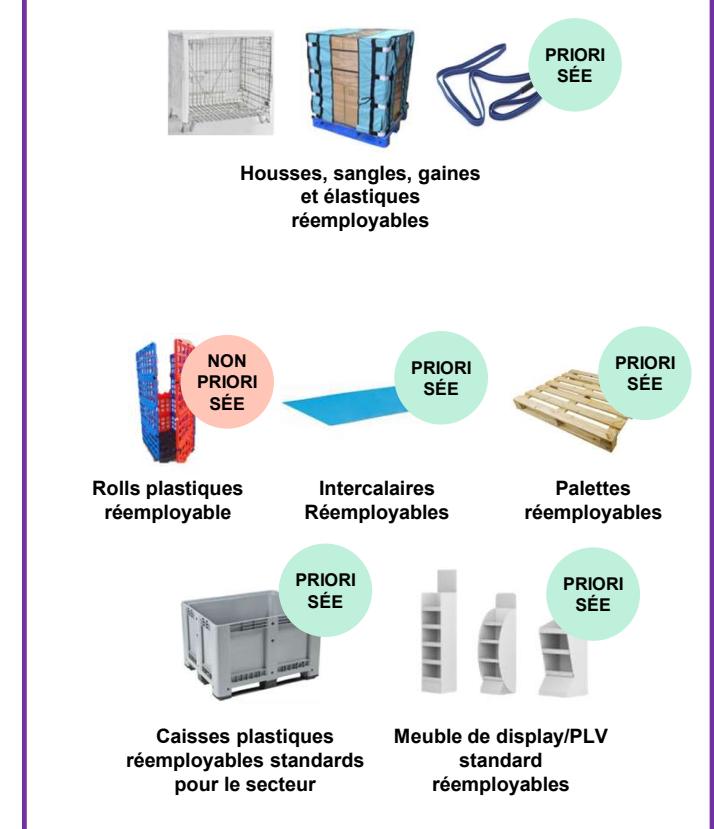
P1, P2	Intégrées dans la trajectoire de réemploi pour le secteur ou avec d'autres secteurs
P3	Intégrées dans la trajectoire de réemploi pour le secteur
P4, P5	Non intégrées dans la trajectoire de réemploi pour le secteur

Résultats de la matrice de priorisation

Emballages de vente



Emballages de regroupement et de transport



⁽¹⁾ Solution non comptabilisée à date comme du réemploi selon la méthodologie de comptabilisation du réemploi de l'Ademe

À noter



LA SOLUTION « RÉEMPLOI DES EMBALLAGES DE VENTE LAVÉS ET RECONDITIONNÉS » NON PRIORISÉE DANS LE CADRE DE CETTE TRAJECTOIRE SECTORIELLE

Pour les emballages de vente d'hygiène et d'entretien, le réemploi par le professionnel présente un TRL (Technology Readiness Level) bas, avec des freins techniques, environnementaux et économiques encore importants, étudiés dans le cadre de ces travaux.

Toutefois, chaque acteur reste libre d'explorer individuellement ou collectivement ce mode de réemploi. Certains adhérents FHER vont explorer ce levier de réemploi de manière individuelle.



LA SOLUTION « BOUTEILLES PLASTIQUE À VISSEUR SUR PULVÉRISATEUR RÉEMPLOYÉ » NON COMPTABILISÉE COMME DU RÉEMPLOI

La solution de la bouteille plastique à visser sur un pulvérisateur réemployé n'est pas comptabilisée comme du réemploi selon la méthodologie de comptabilisation de l'ADEME à date.

- Le pulvérisateur n'est pas considéré comme un emballage.
- Cette solution est plutôt comptabilisée comme de la réduction.

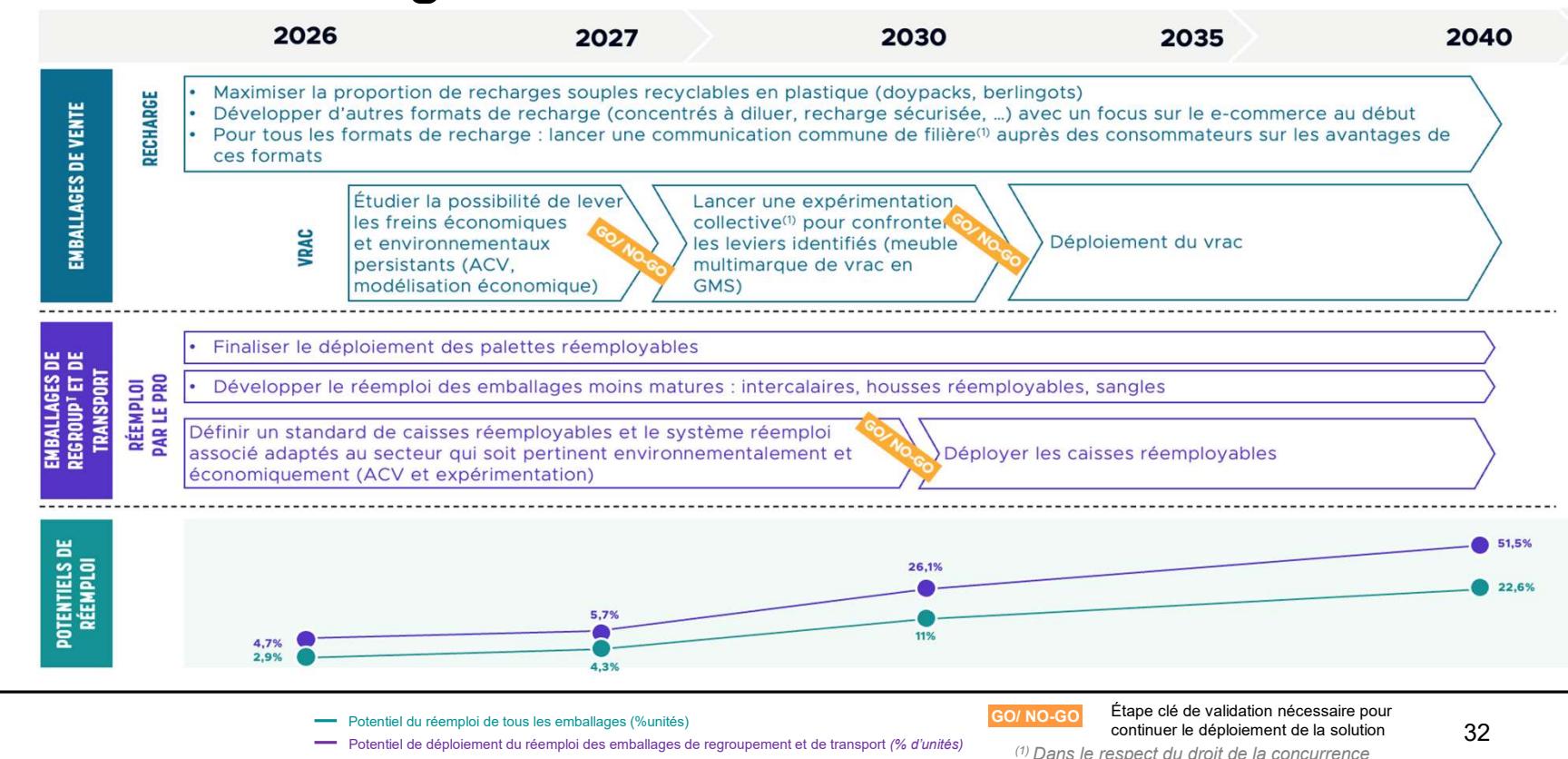
Le potentiel de réemploi de cette solution n'a donc pas été additionné aux potentiels des autres leviers dans le potentiel de déploiement du réemploi total du secteur.



B2C

IV. Synthèse de la trajectoire sectorielle

Prioriser le développement des recharges souples et le réemploi des emballages de transport, tout en explorant la vente en vrac pour les emballages de vente



Zoom : méthodologie de calcul des potentiels de déploiement du réemploi des solutions

1

IDENTIFICATION DU GISEMENT D'APPLICATION CONCERNÉ

Liste des typologies d'emballages, de produits, de contenances et de canaux de distribution sur lesquels la solution est applicable.

Exclusions spécifiques supplémentaires sur le gisement ciblé.

Ex: Exclusion des produits classés comme dangereux dans l'ADR

2

DÉFINITION DES TAUX DE RÉEMPLOI RÉALISTES SUR LE GISEMENT D'APPLICATION

Définition d'un pourcentage du gisement d'application sur lequel la solution pourrait s'appliquer de manière réaliste à 2027 et 2040.

Ces taux de réemploi ont été définis en prenant en compte les caractéristiques de solutions (maturité, disponibilité, coûts) et les informations spécifiques aux secteurs. Ils ont été challengés par les membres du COPIL lors d'une réunion dédiée.

3

CALCUL DES POTENTIELS DE RÉEMPLOI À 2027 ET 2040

Application des taux de réemploi définis à l'étape 2 sur le gisement maximum défini en étape 1 permettant de calculer un potentiel de réemploi sur ce gisement cible en unités et tonnes (quand cela est possible).

Deux potentiels de réemploi ont été calculés pour le marché grand public :

- Le potentiel de réemploi de tous les emballages (en % d'unités)
- Le potentiel de réemploi des emballages de regroupement et de transport (en % d'unités)

Ces potentiels ont été calculés en suivant la méthodologie de comptabilisation définie par l'Ademe⁽¹⁾ lorsque qu'applicable.



DONNÉES POTENTIELS DE RÉEMPLOI

Les potentiels de réemploi présentés pour 2025 sont établis à partir des données disponibles à fin 2024. Ces potentiels reposent sur des hypothèses et sont à interpréter comme des ordres de grandeur indicatifs. L'hypothèse est prise qu'il n'y aura pas d'évolutions majeures sur le déploiement des solutions entre fin 2024 et 2025 qui justifierait un ajustement de ces potentiels.



LA NOTION
DE GO/NO GO

L'atteinte des potentiels calculés est conditionnée par la mise en œuvre des actions associées aux solutions, en particulier pour les actions « GO/NO-GO », qui nécessitent une validation pour permettre un déploiement de la solution.

Synthèse des potentiels de réemploi, conditionnés à la mise en œuvre de l'ensemble des leviers

SOLUTIONS	POTENTIEL DE RÉEMPLOI SUR TOUS LES EMBALLAGES en % des unités				POTENTIEL DE RÉEMPLOI SUR LES EMBALLAGES DE REGROUPEMENT ET DE TRANSPORT en % des unités		
	2025	2027	2030	2040	2025	2030	2040
Communication commune de filière sur les avantages de la recharge	NA	NA	NA	NA	-	-	-
Recharges plastiques souples	1,9%	2,7%	5%	8,1%	-	-	-
Dose à diluer dans un emballage parent d'application	0,1%	0,3%	0,7%	2,1%	-	-	-
Recharge souple sécurisée pour les produits dangereux	0%	0%	0,6%	1,8%	-	-	-
Flacon de recharge sécurisée concentrée liquide à diluer	0,1%	0,2%	0,4%	1,5%	-	-	-
Bouteille plastique à visser sur pulvérisateur réemployé ⚠	-	-	-	-	-	-	-
Bag-in-box (bib) recyclables	0,1%	0,2%	0,3%	1,5%	-	-	-
Meuble de vrac multimarque	0,1%	0,1%	0,6%	1,7%	-	-	-
TOTAL EMBALLAGES DE VENTE	2,3%	3,5% <small>Potentiel estimé ADEME 2023⁽¹⁾: 10-15%</small>	7,7%	15,8% <small>Potentiel estimé ADEME 2023⁽¹⁾: 15-25%</small>	-	-	-
Caisses plastiques réemployables standards pour le secteur	0,4%	0,4%	3%	6%	2,8%	22,7%	45,5%
Palettes réemployables	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	1,5%	1,7%	1,8%
Intercalaires réemployables	0%	0,1%	0,1%	0,4%	0,3%	1%	3,4%
Housses, sangles, gaines et élastiques réemployables	0%	0%	0%	0,1%	0%	0,2%	0,4%
Meuble de display / PLV standard réemployables	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
TOTAL EMBALLAGES DE REGROUPEMENT ET DE TRANSPORT	0,6%	0,8%	3,4%	6,7%	4,7%	26,1%	51,5%
POTENTIELS DE RÉEMPLOI	2,9%	4,3%	11%	22,6%	4,7%	26,1%	51,5%

⚠ Solution non comptabilisée comme du réemploi en France à date

⁽¹⁾ Etude des potentiels de développement du réemploi des emballages par secteur (Ademe, 2023)

ÉTUDE RÉEMPLOI

VOLET 2 : LE MARCHÉ PROFESSIONNEL

Sommaire

II. État des lieux du secteur P.36

III. Solutions de réemploi pour le secteur P.47

IV. Synthèse de la trajectoire sectorielle P.55

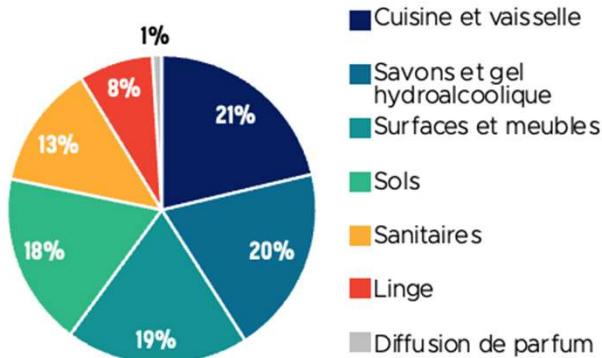
II. État des lieux du secteur

- a) Présentation du secteur
- b) État des lieux du réemploi

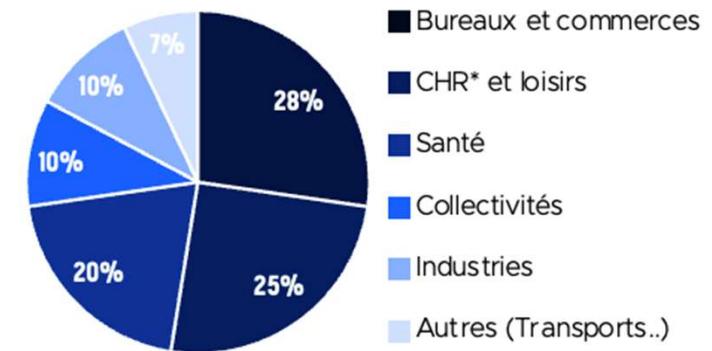
II. État des lieux du secteur

a) Présentation du secteur

Un marché B2B structuré autour de 6 catégories de produits, et 6 segments de marchés principaux



Chiffre d'affaires France 2021⁽¹⁾ :
1,1 Milliards €



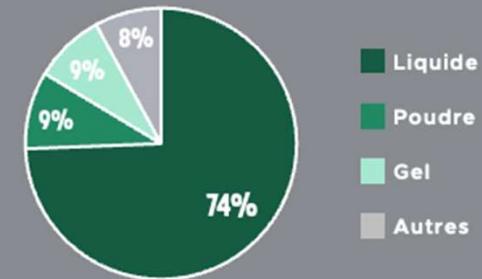
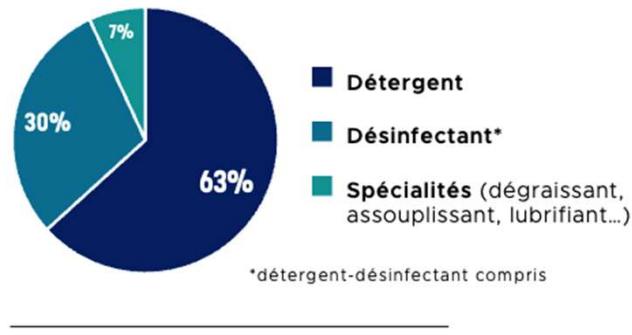
*CHR = Cafés, hôtellerie, restauration

PARTS DE MARCHÉ PAR CATÉGORIES DE PRODUITS, EN POURCENTAGE DU CA (2021)

PARTS DE MARCHÉ PAR SEGMENTS, EN POURCENTAGE DU CA (2021)

⁽¹⁾ Source : Rapport annuel FHER 2021

Une prédominance de détergents et de formulations liquides



Source : données matrices adhérents FHER 2024, extrapolées

Environ 80 millions d'emballages de vente mis en marché annuellement par le secteur, qui assurent de multiples fonctions

Emballages de vente

80,5

Millions
d'unités



92 %⁽¹⁾

44

K
Tonnes



73,5%⁽¹⁾

Des fonctions techniques, réglementaires, logistiques et marketing



#1

Garantir la sécurité de l'utilisateur et de l'environnement



#2

Préserver la qualité et l'efficacité des produits



#3

Faciliter l'utilisation du produit



#4

Satisfaire les contraintes d'étiquetage et d'homologation : CLP et ADR



#5

Permettre la traçabilité



#6

Répondre aux contraintes industrielles des fabricants et des transporteurs



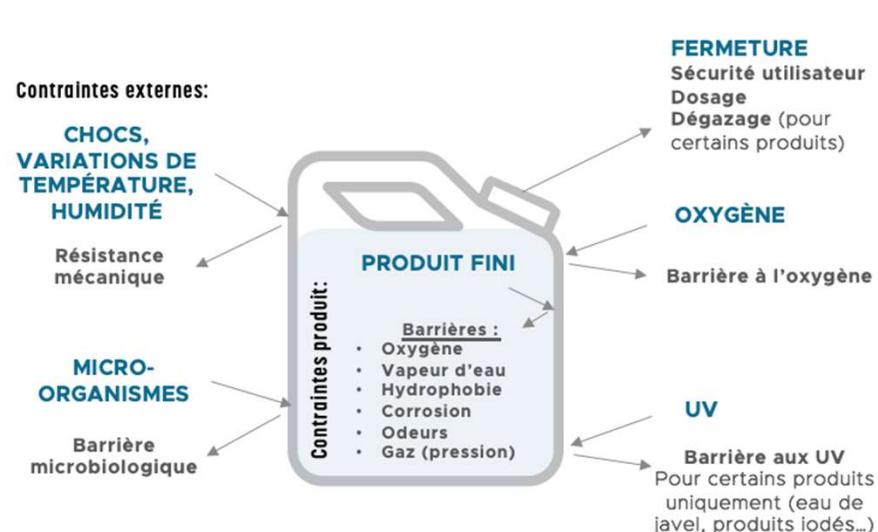
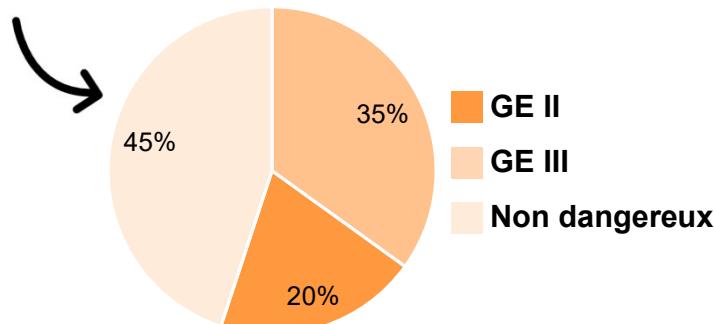
#7

Préserver l'image de marque et répondre aux attentes utilisateurs

Source : données matrices FHER 2024, extrapolées

⁽¹⁾ Du gisement total d'emballages du secteur B2B (emballages de vente, de regroupement et de transport)

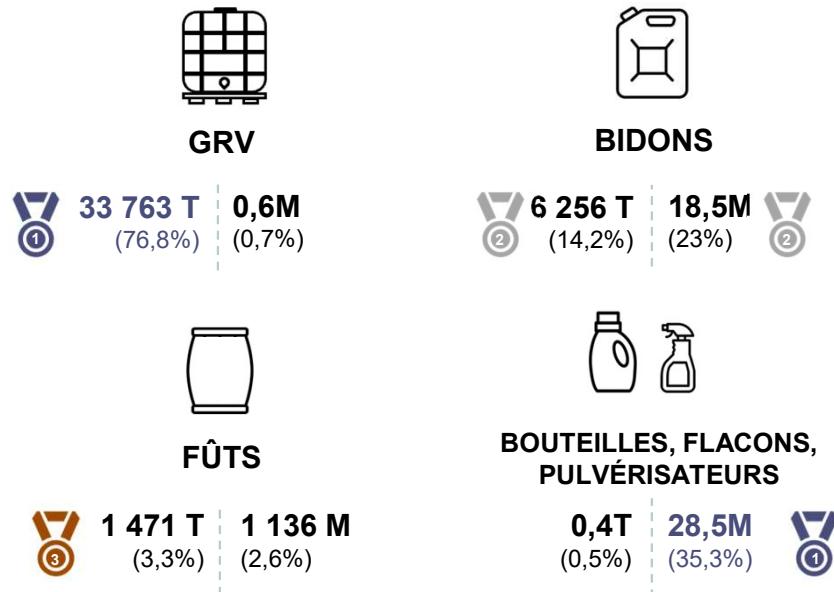
Un secteur aux produits particulièrement sensibles et dangereux, impliquant des besoins en propriétés barrières élevés pour l'emballage



Source : données matrices adhérents FHER 2024, extrapolées

Une grande variété de tailles d'emballages pour répondre aux besoins variés des entreprises professionnelles

PRINCIPAUX EMBALLAGES DE VENTE PAR TYPOLOGIES (EN TONNAGES | EN UNITÉS)

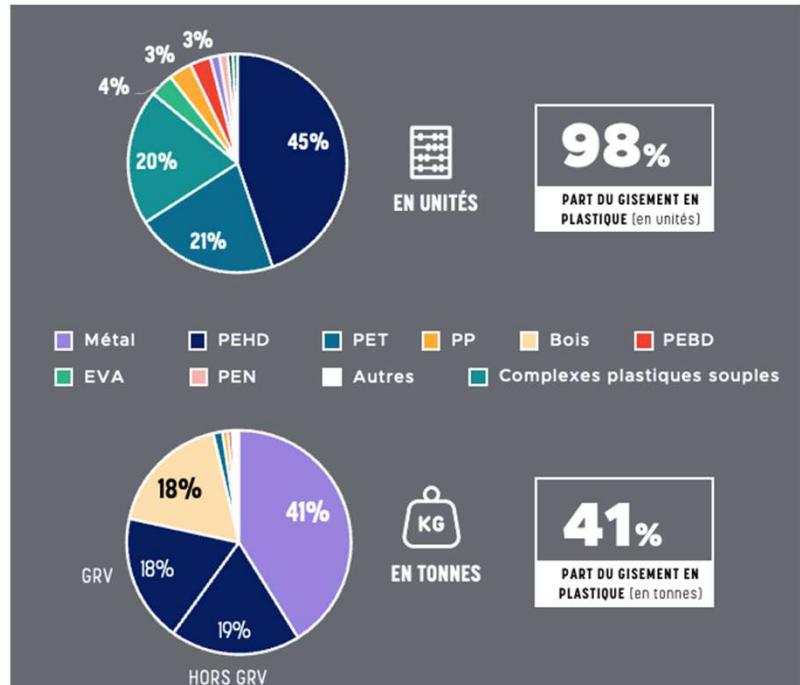


BOUTEILLES, FLACONS,
PULVÉRISATEURS



Parmi les autres typologies d'emballages, on retrouve les cartouches et les doses.

RÉPARTITION DES EMBALLAGES PAR VENTE DE MÉTIERS



Source : données matrices FHER 2024, extrapolées

Un gisement d'emballages de regroupement et de transport dominé en unités par les cartons et en tonnages par les palettes

EMBALLAGES DE REGROUPEMENT ET DE TRANSPORT

7
—
8%⁽¹⁾
Millions d'unités 

16
—
26,5%⁽¹⁾
k Tonnes 

RÉPARTITION DES EMBALLAGES DE REGROUPEMENT ET DE TRANSPORT PAR TYPOLOGIES
SECTEUR PROFESSIONNEL DONNÉES 2024



Source : données matrices FHER 2024, extrapolées

⁽¹⁾ Du gisement total d'emballages du secteur B2B (emballages de vente et de regroupement)

II. État des lieux du secteur

b) Etat des lieux du réemploi

Le réemploi par le professionnel : pilier privilégié pour le réemploi dans le marché professionnel

RÉEMPLOI PAR LE PROFESSIONNEL



Modèle de réemploi le plus **mature** et industrialisé dans le secteur B2B, notamment pour les gros emballages. Le réemploi des **GRV** (1000L) et des **fûts** (220L) notamment est particulièrement développé tandis que celui des **fûts** (60L) et des **bidons** (20L) prend de l'ampleur. Le réemploi des petits emballages en revanche reste embryonnaire.

VENTE DE PRODUITS EN RECHARGE



Typologie de réemploi se développant significativement ces dernières années. Notamment pour les **produits de nettoyage** sous format **concentrés**. Les agences de nettoyage notamment utilisent un nombre croissant de **centrales de dilution**. Les formats concentrés à diluer sous formes de **doses** liquides ou **pastilles solides** se répandent également.

VENTE EN VRAC AVEC RÉEMPLOI DE L'EMBALLAGE



Le déploiement du vrac reste **limité** dans le secteur B2B. On le retrouve surtout dans les secteurs agricoles et industriels avec les systèmes de **livraison en citerne**. Le développement de tel système est fortement contraint par la **réglementation stricte** qui les encadre. Ces solutions sont comptabilisées comme de la réduction à date en France et non pas comme du réemploi (les citernes n'étant pas considérées comme des emballages).

Embryonnaire

En développement

Mature

Justifiée par des contraintes encore fortes pour la recharge et le vrac, restreignant les utilisations possibles



RÉEMPLOI PAR LE PROFESSIONNEL



- Pour les grandes contenances, haut prix des emballages permettant un réemploi rentable
- Emballages réemployables sans modifications majeures
- Tissus d'acteurs du réemploi en place et matures pour certaines typologies d'emballages et de produits



- Logistique complexe et couteuse à mettre en place (collecte, lavage, ...) si non existante
- Besoin de standardisation limitant la différenciation marketing et impliquant de potentielles adaptations machines
- Non compatibilité pour des emballages ayant contenu certains produits dangereux
- Système de traçabilité à mettre en place



VENTE DE PRODUITS EN RECHARGE



- Systèmes d'unidoses limitant les mésusages et rapide à utiliser
- Réduction des quantités de produit transportées : économie transport et allégement des charges portées par les agents de nettoyage
- Potentiels gains économiques pour les utilisateurs



- Dans certains cas, maintien d'un emballage plastique à usage unique (plus léger)
- Si solution non sécurisée : **risques utilisateurs pendant la recharge**
- **Perte de traçabilité** après le transvasage de l'emballage intermédiaire dans l'emballage parent



VENTE EN VRAC AVEC RÉEMPLOI DE L'EMBALLAGE



- Suppression des emballages à usage unique (citerne)
- Potentiels gains en flexibilité sur les quantités souhaitées par les utilisateurs
- Fidélisation clients



- **Fortes contraintes réglementaires** pour les produits classés ADR (citerne homologuée ADR, certificats qualité pour la cuve et la citerne, fiches de sécurité adaptées, ...)
- Grandes quantités de produits stockées chez l'utilisateur (augmentent le risque d'explosion et classement SEVESO)
- Implique l'achat potentiels de camion-citernes / cuves

III. Solutions de réemploi pour le secteur

- a) Solutions étudiées du secteur
- b) Sélection des solutions pertinentes pour le secteur

Méthodologie : une sélection des solutions basée sur les contraintes liées aux produits et emballages, ainsi que sur les solutions de réemploi existantes



1. Identification de solutions pour la filière



2. Qualification des solutions en fonction des freins, leviers et enjeux du réemploi



3. Priorisation des solutions à explorer en collectif et en individuel⁽¹⁾

Les solutions ont été sélectionnées sur la base de données quantitatives (matrices remplies par les adhérents) et sur des entretiens avec les industriels, les acteurs du réemploi et de la chaîne de valeur, et une étude bibliographique.

Elles sont adaptées aux caractéristiques des couples emballage-produit de la filière.

Une fois les solutions sélectionnées, la filière a passé en revue les enjeux, freins et leviers liés à la mise en place de ces solutions. L'analyse des enjeux et des freins sont faits pour toute la chaîne de valeur afin de déterminer les solutions les plus pertinentes pour les deux secteurs.

La filière priorise les solutions de réemploi qu'elle juge les plus pertinentes à mettre en œuvre en fonction de la qualification. Cette sélection repose sur des critères précis : niveau de maturité, coût, bénéfice environnemental et intérêt partagé par les entreprises.

⁽¹⁾ Dans le respect du droit de la concurrence

III. Solutions de réemploi pour le secteur

a) Solutions étudiées du secteur

Liste des solutions de réemploi identifiées

Emballages de vente

Réemploi par le professionnel



Réemploi des GRV de 1000L



Réemploi des fûts de 220L



Réemploi des fûts de 60L



Réemploi des bidons de 20L



Réemploi des bidons de 5-10L



Réemploi des bouteilles et flacons de <3L

Recharge



Emballage pour centrales de dilution



Poche monomatériaux recyclables



Bag-in-box (bib) recyclable



Bidon de 5L avec accessoire pour la recharge d'un emballage d'application



Flacon de recharge sécurisée concentrée liquide à diluer
(solution regroupée avec la solution « dose à diluer dans un emballage parent d'application »)



Bouteille plastique à visser sur pulvérisateur réemployé



Recharge souple de lingettes pour seau

Vrac



Livraison de produit en vrac à un client unique



Livraison de produit en vrac en tournée à plusieurs clients



Livraison de plusieurs produits dans un même camion en vrac



Fontaine de produit en vrac

Emballages de regroupement et de transport



Caisses plastiques réemployables standards



Palettes réemployables



Intercalaires réemployables



Housses réemployables (ajustables ou à taille unique)



Coiffes avec sangles, réemployables



Sangles, gaines et élastiques réemployables



Solution non comptabilisée comme du réemploi selon l'Ademe à ce jour, mais potentiellement comptabilisé au niveau EU.



Besoin en ACV

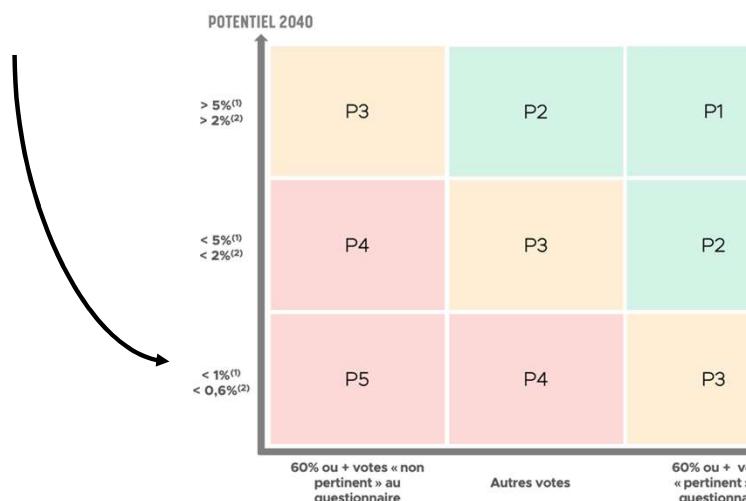
III. Solutions de réemploi pour le secteur

b) Sélection des solutions les plus pertinentes pour le secteur

La méthodologie de priorisation des solutions est construite sur la base des enjeux et freins du réemploi

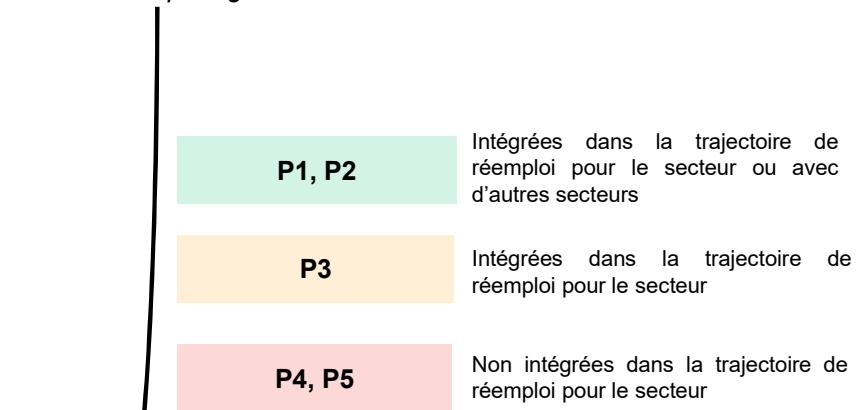
1. Calcul du potentiel de réemploi de la solution

Données sources : Entretiens, matrices de collecte de données, recherche documentaire



2. Note de pertinence de la solution

Vote via un questionnaire des membres d'un panel représentatif d'adhérents de FHER sur la base de toutes les informations partagées sur la solution



⁽¹⁾ Pour les emballages de vente

⁽²⁾ Pour les emballages de regroupement et de transport

Résultats de la matrice de priorisation

Emballages de vente

Réemploi par le professionnel	
Réemploi des GRV de 1000L	Réemploi des fûts de 220L
Réemploi des fûts de 60L	Réemploi des bidons de 20L
Réemploi des bidons de 5-10L	Réemploi des bouteilles et flacons de <3L

Emballages de regroupement et de transport

Emballages de regroupement et de transport

Caisses plastiques réemployables standards
Palettes réemployables
Intercalaires réemployables
Housses réemployables (ajustables ou à taille unique)
Coiffes avec sangles, réemployables
Sangles, gaines et élastiques réemployables

Recharge

Emballage pour centrales de dilution
Poche monomatériaux recyclable
Bag-in-box (bib) recyclable
Bidon de 5L avec accessoire pour la recharge d'un emballage d'application

Vrac

Dose à diluer dans un emballage parent d'application !
Bouteille plastique à visser sur pulvérisateur réemployé
Recharge souple de lingettes pour seau

Livraison de produit en vrac à un client unique
Livraison de produit en vrac en tournée à plusieurs clients

Livraison de plusieurs produits dans un même camion en vrac
Fontaine de produit en vrac

A noter



**BOUTEILLE PLASTIQUE À
VISSER SUR
PULVÉRISATEUR
RÉEMPLOYÉ**



**LIVRAISON DE PRODUIT EN
VRAC À UN CLIENT UNIQUE**



**LIVRAISON DE PRODUIT
EN VRAC EN TOURNÉE
À PLUSIEUX CLIENTS**



**LIVRAISON DE PLUSIEUX
PRODUITS DANS UN MÊME
CAMION EN VRAC**



**EMBALLAGE POUR
CENTRALES DE DILUTION**

Plusieurs solutions envisagées ne sont pas comptabilisées comme du réemploi selon la méthodologie de comptabilisation de l'ADEME à date.

- Bouteille plastique à visser sur **pulvérisateur réemployé**
- Livraison de produit en **vrac à un client unique**
- Livraison de produit en **vrac en tournée à plusieurs clients**
- Livraison de **plusieurs produits dans un même camion en vrac**
 - Les têtes de pulvérisateurs, et les cuves utilisées pour la vente en vrac ne sont pas considérées comme des emballages.

Il pourrait être pertinent de comptabiliser ces solutions comme du réemploi via un système d'équivalences (ex: *2 têtes de pulvérisateurs réemployés = 1 emballage*)

- Emballage pour **centrales de dilution**
 - Les contenants d'application remplis par les centrales de dilution ne sont pas considérés comme des emballages si ils ne sont pas vendus remplis, quand bien même ils sont réemployés.



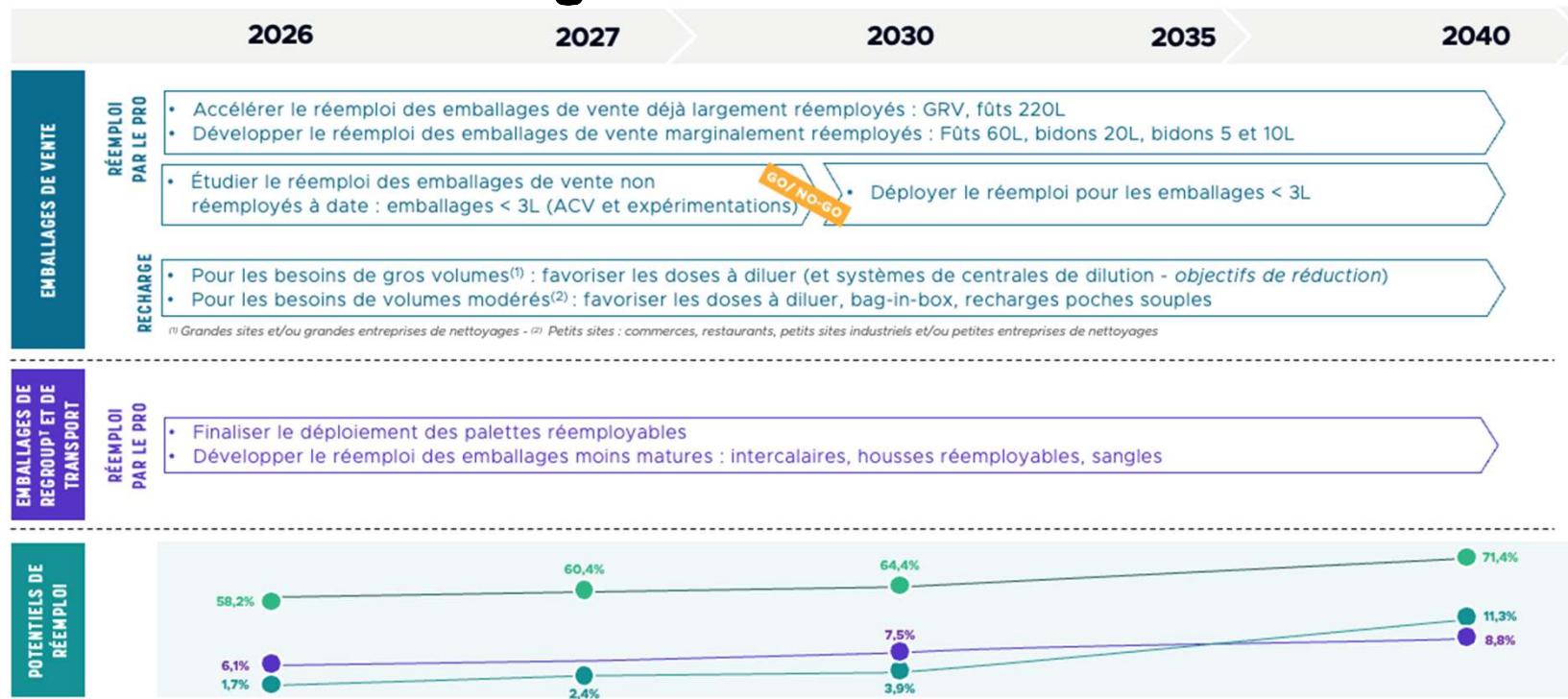
Important : ces solutions sont tout de même comptabilisées comme de la réduction, répondant ainsi à d'autres objectifs réglementaires et sont donc à maintenir et à développer.



B2B

IV. Synthèse de la trajectoire sectorielle

Accélérer le déploiement des systèmes de réemploi par le professionnel rentables à date et trouver une viabilité pour les autres formats d'emballages



— Potentiel de déploiement du réemploi de tous les emballages (% d'unités)

— Potentiel de déploiement du réemploi de tous les emballages (% de tonnages)

— Potentiel de déploiement du réemploi des emballages de regroupement et de transport (% d'unités)

GO/ NO-GO Étape clé de validation nécessaire pour continuer le déploiement de la solution

56

31/10/2025

Zoom : méthodologie de calcul des potentiels de déploiement du réemploi des solutions

1

IDENTIFICATION DU GISEMENT D'APPLICATION CONCERNÉ

Liste des typologies d'emballages, de produits, de contenances et de canaux de distribution sur lesquels la solution est applicable.

Exclusions spécifiques supplémentaires sur le gisement ciblé.

Ex: Exclusion des produits classés comme dangereux dans l'ADR

2

DÉFINITION DES TAUX DE RÉEMPLOI RÉALISTES SUR LE GISEMENT D'APPLICATION

Définition d'un pourcentage du gisement d'application sur lequel la solution pourrait s'appliquer de manière réaliste à 2027 et 2040.

Ces taux de réemploi ont été définis en prenant en compte les caractéristiques de solutions (maturité, disponibilité, coûts) et les informations spécifiques aux secteurs. Ils ont été challengés par les membres du COPIL lors d'une réunion dédiée.

3

CALCUL DES POTENTIELS DE RÉEMPLOI

Application des taux de déploiement du réemploi définis à l'étape 2 sur le gisement maximum défini en étape 1 permettant de calculer des potentiels de réemploi sur ce gisement cible.

Trois potentiels de réemploi ont été calculés pour le marché professionnel:

- Le potentiel de réemploi de tous les emballages (en % d'unités)
- Le potentiel de réemploi des emballages de regroupement et de transport (en % d'unités)
- Le potentiel de réemploi de tous les emballages (en % de tonnage)

Ces potentiels ont été calculés en suivant la méthodologie de comptabilisation définie par l'Ademe⁽¹⁾ lorsque qu'applicable.



DONNÉES POTENTIELS
DE RÉEMPLOI

Les potentiels de réemploi présentés pour 2025 sont établis à partir des données disponibles à fin 2024. Ces potentiels reposent sur des hypothèses et sont à interpréter comme des ordres de grandeur indicatifs. L'hypothèse est prise qu'il n'y aura pas d'évolutions majeures sur le déploiement des solutions entre fin 2024 et 2025 qui justifierait un ajustement de ces potentiels.



L'atteinte des potentiels calculés est conditionnée par la mise en œuvre des actions associées aux solutions, en particulier pour les actions « GO/NO-GO », qui nécessitent une validation pour permettre un déploiement de la solution.

⁽¹⁾ Comptabilisation du réemploi des emballages en France. Méthodologie de comptabilisation – Ademe (Novembre 2024)

Synthèse des potentiels de réemploi (1/2), conditionnés à la mise en œuvre de l'ensemble des leviers

SOLUTIONS	POTENTIEL DE RÉEMPLOI SUR TOUS LES EMBALLAGES							
	EN % DES UNITÉS				EN % DES TONNAGES			
	2025	2027	2030	2040	2025	2027	2030	2040
Réemploi par le professionnel des emballages de vente	0,61%	0,69%	1,54%	7,36%	40,52%	41,73%	44,29%	49,89%
→ Réemploi des bouteilles et flacons plastiques (<3L)	0%	0%	0,11%	0,56%	0%	0%	0,02%	0,10%
→ Réemploi des bidons d'environ 5L et 10L	0%	0%	0%	4,06%	0%	0%	0%	1,20%
→ Réemploi des bidons d'environ 20L-23L	0,08%	0,14%	0,81%	2,03%	0,10%	0,18%	1,09%	2,71%
→ Réemploi des fûts 60L	0,03%	0,04%	0,08%	0,13%	0,10%	0,15%	0,30%	0,50%
→ Réemploi des fûts 220L	0,03%	0,03%	0,04%	0,05%	0,31%	0,45%	0,52%	0,67%
→ Réemploi des IBC 1000L	0,47%	0,48%	0,50%	0,53%	40,01%	40,95%	42,36%	44,71%
Dose à diluer dans un emballage parent d'application	0,17%	0,29%	0,57%	1,14%	0,01%	0,02%	0,03%	0,07%
Recharge en poche monomatériau recyclable	0,23%	0,47%	0,70%	1,16%	0,05%	0,11%	0,16%	0,27%
Bag-in-box (bib) recyclable	0,18%	0,37%	0,46%	0,91%	0,04%	0,08%	0,11%	0,21%
Recharge souple de lingettes pour seau	0%	0,02%	0,02%	0,03%	0%	0%	0%	0%
TOTAL EMBALLAGES DE VENTE	1,2%	1,8%	3,3%	10,6%	40,6%	41,9%	44,6%	50,4%
Palettes réemployables	0,49%	0,51%	0,55%	0,58%	17,58%	18,46%	19,78%	20,88%
Coiffes avec sangles, réemployables	0%	0,01%	0,03%	0,08%	0%	0,01%	0,02%	0,06%
Housses réemployables	0%	0,01%	0,02%	0,04%	0%	0,01%	0,01%	0,03%
TOTAL EMBALLAGES DE REGROUPEMENT ET DE TRANSPORT	0,5%	0,5%	0,6%	0,7%	17,6%	18,5%	19,8%	21%
POTENTIEL DE RÉEMPLOI	1,7%	2,4%	3,9%	11,3%	58,2%	60,4%	64,4%	71,4%



Les solutions « livraison de produit en vrac en tournée à un client unique », « livraison de produit en vrac citerne à plusieurs clients », « emballage pour centrales de dilution » et « bouteille plastique à visser sur pulvérisateur réemployé » ne sont pas comptabilisées comme du réemploi en France à date

Synthèse des potentiels de réemploi (2/2), conditionnés à la mise en œuvre de l'ensemble des leviers

SOLUTIONS	POTENTIEL DE RÉEMPLOI SUR LES EMBALLAGES DE REGROUPEMENT ET DE TRANSPORT - en % des unités					
	CARTONS INCLUS			CARTONS EXCLUS ⁽¹⁾		
	2025	2030	2040	2025	2030	2040
Réemploi par le professionnel des emballages de vente	-	-	-	-	-	-
→ Réemploi des bouteilles et flacons plastiques (<3L)	-	-	-	-	-	-
→ Réemploi des bidons d'environ 5L et 10L	-	-	-	-	-	-
→ Réemploi des bidons d'environ 20L-23L	-	-	-	-	-	-
→ Réemploi des fûts 60L	-	-	-	-	-	-
→ Réemploi des fûts 220L	-	-	-	-	-	-
→ Réemploi des IBC 1000L	-	-	-	-	-	-
Dose à diluer dans un emballage parent d'application	-	-	-	-	-	-
Recharge en poche monomatériaux recyclable	-	-	-	-	-	-
Bag-in-box (bib) recyclable	-	-	-	-	-	-
Recharge souple de lingettes pour seau	-	-	-	-	-	-
TOTAL EMBALLAGES DE VENTE	-	-	-	-	-	-
Palettes réemployables	6,08%	6,84%	7,22%	21,30%	23,96%	25,29%
Coiffes avec sangles, réemployables	0%	0,36%	1,04%	0%	1,27%	3,62%
Housses réemployables	0%	0,26%	0,52%	0%	0,91%	1,81%
TOTAL EMBALLAGES DE REGROUPEMENT ET DE TRANSPORT	6,1%	7,5%	8,8%	21,3%	26,1%	30,7%
POTENTIEL DE RÉEMPLOI	6,1%	7,5%	8,8%	21,3%	26,1%	30,7%

⁽¹⁾ Les cartons sont exclus des obligations de réemploi portant sur les emballages de regroupement et de transport dans le règlement PPWR



B2C & B2B

V. Gouvernance

Une gouvernance continue pour assurer le suivi et l'implémentation de la trajectoire sectorielle

CADRE

- Groupes de travail Développement Durable B2C et B2B déjà mis en place
- Dans le respect des règles du droits de la concurrence

OBJECTIFS DE LA GOUVERNANCE

- Définition des modalités de suivi du plan d'action défini dans la trajectoire sectorielle et de la centralisation des informations
- Etat des lieux des avancées individuelles et collectives des entreprises adhérentes de FHER dans le cadre de la trajectoire sectorielle de réemploi
- Synthèse des actions en cours et actions à mener par le secteur pour atteindre les objectifs de la trajectoire.

PARTICIPANTS

- FHER (organisateur et médiateur)
- Représentants des entreprises adhérentes
- Intervenants extérieurs en fonction des besoins remontés par la fédération

FRÉQUENCE

- 2 fois par an



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Intitulé de la direction/service
Contacts

